

Pesticides : les risques confirmés pour les utilisateurs

Les sources de contamination sont infinies. Et pas seulement lors des traitements. Une étude de la MSA donne l'alerte et incite à la prudence.

Repères

Quelle quantité de pesticides la France utilise-t-elle ?

75 à 80 000 tonnes par an, en moyenne, chaque année. La France est le troisième pays consommateur mondial, à égalité avec le Brésil et derrière les États-Unis et le Japon. « Toute solution alternative à la lutte chimique doit proposer aux agriculteurs un bon équilibre entre le coût, le temps de travail et l'efficacité », estime Sébastien Fourmond, ingénieur de la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, lors d'une journée sur les produits phyto organisée par la MSA du Maine-et-Loire.

Quelles conséquences pour l'environnement ?

Une contamination de 90 % des eaux de surface, de la moitié des eaux sous-terraines et une accumulation dans le sol, jusqu'à 100 mg de cuivre (non dégradé) par kilo de sol ! Les molécules de pesticides se dispersent aussi dans l'air, nuisent aux abeilles et entraînent des phénomènes de résistance chez les insectes et les mauvaises herbes.

Les pesticides sont-ils dangereux pour la santé ?

« Après avoir pénétré dans

l'organisme (par les yeux, la bouche, les voies respiratoires et surtout par la peau), ils se stockent dans les muscles, les graisses, le système nerveux, les os et le foie », explique Jean-Luc Dupupêt, le monsieur « phyto » de la MSA. Les agriculteurs et les salariés agricoles sont les plus exposés. En 2009, 215 d'entre eux ont composé le numéro vert 0800 887 887 de l'observatoire phyto attitude de la MSA pour signaler une intoxication aux pesticides. Contre 167 en 2008. Comme le signe d'une prise de conscience croissante du risque pesticides au sein du monde agricole. En 2005-2006, la MSA a établi un lien de cause à effet entre exposition aux produits phytosanitaires et troubles de santé pour 130 dossiers. Viticulteurs, arboriculteurs et horticulteurs sont en première ligne.

L'exposition aux pesticides, maladie professionnelle ?

La France compte à ce jour 27 cas de maladies chroniques (Parkinson, maladies du sang, cancers...) reconnues comme maladies professionnelles causées par l'utilisation de pesticides. Ce faible nombre s'explique par la lourdeur des démarches administratives nécessaires. Un faisceau d'études internationales concorde à pointer la surmortalité par cancers de la prostate, du sang et des ganglions au sein

de la population agricole. C'est aussi le cas d'une étude menée par l'université de Caen auprès de 6 300 agriculteurs, suivis depuis 1995. Une étude américaine a mis en évidence 8 pesticides associés au cancer du poumon.

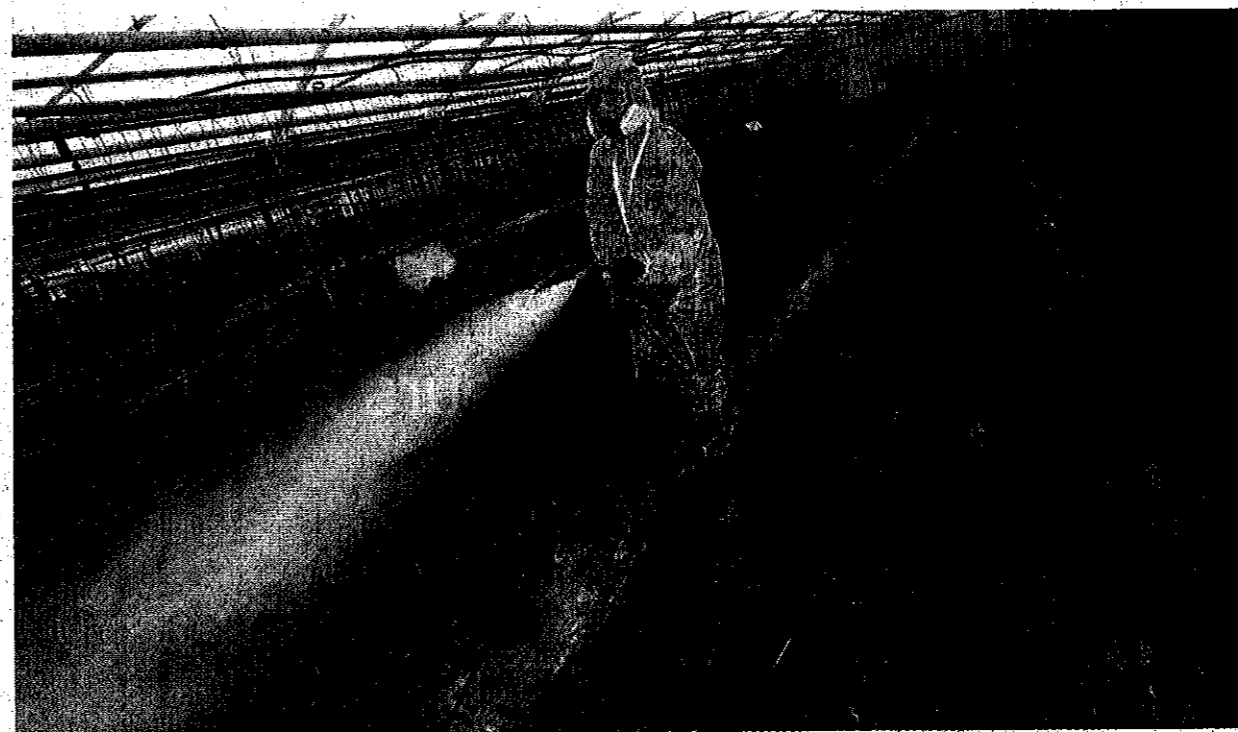
Comment se passe la contamination ?

C'est l'un des premiers enseignements livrés par l'étude Agrican, lancée en 2005, par les universités, les centres de recherche contre le cancer, la MSA. Elle porte sur 180 000 agriculteurs et salariés agricoles, actifs et retraités dans douze départements. Objectif : cerner le lien entre pratiques agricoles et survenue des cancers. Un agriculteur s'expose au risque de contamination par les pesticides non seulement quand il traite ou quand il prépare la bouillie. Mais aussi quand il manipule sa combinaison de protection souillée par le produit, quand il nettoie le matériel de pulvérisation, quand il intervient (taille, effeuillage, récolte) sur des cultures préalablement traitées. « Le pulvé fuit, la combinaison se souille, la main manipule celle-ci et distribue le produit partout : sur le volant du tracteur, le casse-croûte... », décrit Gérard Bernadac, viticulteur et médecin.

Comme se protéger ?

Quelques règles d'or : fermer sa cabine de tracteur divise par dix le taux de métabolite dans les urines des viticulteurs. Porter des gants (70 % des contaminations se font par la peau) divise par sept l'exposition. Porter un masque pour préparer la bouillie. Entretien et renouveler l'équipement de protection individuel. Organiser les postes de travail pour diminuer l'exposition. Et surtout : « Les firmes doivent mettre au point des formulations moins nocives et de nouveaux conditionnements (bannir les poudres) », conclut Gérard Bernadac.

Xavier BONNARDEL



Les agriculteurs et les salariés des cultures végétales spécialisées (viticulteurs, arboriculteurs, semenciers, horticulteurs) sont les plus exposés au risque de contamination par les pesticides. A l'image du personnel des serres horticoles Gaignard, près d'Angers, ils se protègent de plus en plus efficacement.

Marc Roger

La révolution de velours de Gaignard fleurs

Derrière ses huit hectares de serres aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), l'entreprise horticole Gaignard fleurs prépare les dizaines de milliers de plants d'étoiles de Noël. Derrière les serres, c'est aussi une véritable révolution de velours que l'entreprise met en œuvre pour réduire l'utilisation des pesticides. « Il y a une dizaine d'années, les cultures étaient traitées systématiquement, sur l'ensemble de la serre, avec une rotation de produits selon un calendrier prédéfini », décrit Thibaud Lamothe, directeur général adjoint du leader français de l'orchidée.

Ce temps-là est révolu pour faire place à la protection biologique intégrée qui donne la priorité à l'observation et aux lâchers d'insectes auxiliaires pour contrer l'apparition des

premiers foyers de pucerons. Les pesticides ne sont utilisés qu'en dernier recours. Les molécules employées doivent respecter la faune auxiliaire. La dernière molécule classée cancérigène mutagène a été banni de l'entreprise il y a un an. Les quantités pulvérisées ont baissé.

Le petit pulvérisateur de jardin cible ses interventions sur les foyers de parasites et remplace souvent le gros pulvé de 200 l. Les salariés qui le manipule sont équipés de pied en capé : masque (filtres régulièrement changés), combinaison en parfait état. Chacun des 34 salariés appelés à traiter a reçu une formation dispensée par la Mutualité sociale agricole sur les modes de contamination des pesticides et sur le protocole à respecter pour se vêtir de son

équipement de protection individuel et pour effectuer les bons gestes. « À mon arrivée dans l'entreprise, ces équipements existaient, mais ils étaient laissés à disposition des salariés sans aucune indication. »

Finie aussi la dispersion des produits de traitement à droite et à gauche dans des petites armoires en bout de serre. Un local de stockage unique a été aménagé, ouvert à heures fixes et géré par l'ingénieure responsable de la protection biologique intégrée qui a été embauchée. La décision de traiter est prise après discussion entre elle et les responsables de serre. Chaque traitement est enregistré par informatique. À chaque salarié est rattachée une fiche qui indique son temps d'exposition aux pesticides et les produits utilisés.



Il ne faut plus seulement protéger les voies respiratoires, mais aussi la peau.